

## **SEANCE DU 22 JUILLET 2020**

*Date de convocation : 15 juillet 2020*

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à huit clos sous la présidence de Monsieur Michel CHAUVIN, Maire.

**Étaient présents** : Michèle BOUDARD, Elisabeth BILLET, Yannick BRÉANT, Michel CHAUVIN, Aude COQUEREL, Marie-Pierre COQUEREL, Virginie FAURE, David MOUGE,

**Étaient absents** : Gérard BOULAN, Alexandre LELIÈVRE, Tiffany PERRIER

**Pouvoir** : Alexandre LELIÈVRE à David MOUGE, Tiffany PERRIER à Michel CHAUVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Maire présente le budget primitif 2020 qui s'établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 285 072.74 €  
Recettes de fonctionnement : 109 703.52 €  
Résultat de fonctionnement reporté : 175 369.12 €

Dépenses d'investissement : 13 171.33 €  
Recettes d'investissement : 16 858.83 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2020.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal procède au vote des taux d'imposition qui restent inchangés :

- Taxe d'habitation : 7,90%
- Taxe foncière (bâti) : 19,08%
- Taxe foncière (non bâti) : 51,14 %

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUE DE MME LEVARD**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme LEVARD, secrétaire de mairie, utilise son véhicule personnel pour effectuer des déplacements à la mairie lors de missions exceptionnelles ou pour se rendre à la Préfecture, perception et autres. Il demande l'approbation du Conseil Municipal pour lui payer des indemnités kilométriques qui sont calculées en fonction du barème en vigueur.

Considérant la puissance de sa voiture (4CV=0,523 €) et estimant le nombre de kilomètre annuel inférieur à 2000.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une indemnité à la secrétaire de mairie pour lui rembourser ses frais kilométriques.
- de payer uniquement les trajets effectués pour la commune dans le cadre de son travail, et retranscrit sur une fiche mensuelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Directeur des travaux du SIEGE rencontré ce matin sur l'enfouissement des lignes. Un nouveau transfert sur la rue du Vieux Saint-Luc. Les frais passent de 30% à 7%. Saint-Luc va être prioritaire en débutant par la rue du Vieux Saint-Luc par tranchées. Dans 3 ans le village entier aura été fait.

- La fibre va être passée en aérien avant la fin de l'année.

- Dossier de l'eau à l'étude : Changement candélabre à l'étude, passage aux LED.

- La famille CUNIER est suivie. Monsieur le Maire les a reçus et reste à l'écoute de leurs besoins. La cagnotte évolue mais très peu. On peut faire un mot de relance.

La séance est levée à 21h45